



# CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICCP/Org/1  
24 février 2000

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Réunion d'organisation  
Montréal, 29 janvier 2000

### RAPPORT DE LA RÉUNION D'ORGANISATION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

#### INTRODUCTION

1. Le Comité intergouvernemental pour le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été établi par le paragraphe 5 de la décision EM-I/3 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, adoptée à la reprise de la session de la première réunion extraordinaire, tenue à Montréal du 24 au 29 janvier 2000.

2. Conformément au paragraphe 8 de cette décision, le Comité intergouvernemental a tenu une session d'organisation immédiatement après la clôture de la réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à 6 h 10 le samedi 29 janvier 2000 afin d'élire son Bureau parmi les représentants des Parties présentes à la Convention sur la diversité biologique.

#### I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. La réunion a été ouverte par M. Philemon Yang (Cameroun), président du Comité intergouvernemental, conformément au paragraphe 8 de la décision EM-I/3 de la Conférence des Parties.

#### II. ÉLECTION DU BUREAU

4. À la suite des nominations effectuées parmi les représentants des groupes régionaux, le Comité intergouvernemental a décidé que, outre le président, son Bureau devrait inclure les représentants des Parties suivantes à la Convention : Danemark, Inde, République islamique d'Iran, Pérou, Pologne, Saint-Kitts-et-Nevis, Afrique du Sud, Suisse et Ukraine.

5. Les Parties ont été priées de soumettre le plus tôt possible au Secrétariat les noms de leurs représentants au Bureau.

#### III. CLÔTURE DE LA RÉUNION

6. Le Président a déclaré close la réunion d'organisation du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques le samedi 29 janvier 2000 à 6h 20.